

REGLEMENT GUERLEDAN A LA NAGE 2024

Epreuves du 5km / 2km/ Relais 4x500m Mixte

Le 2 km et le 5 km prévus au programme de « GUERLEDAN A LA NAGE » sont supports d'une étape de la Coupe de BRETAGNE dont la gestion est confiée à l'Espoir Nautique Pontivyen (ENP), affilié à la Fédération Française de Natation.

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la Fédération Internationale de Natation nés avant le **31 décembre 2013** pour le 2 km et avant le **31 décembre 2010** pour le 5 km ainsi qu'aux non-licenciés nés avant cette date sous réserve pour ceux-ci de présentation d'un certificat médical de non contre indication de la pratique de la natation en compétition (ou de leur licence FFTri) et d'une autorisation parentale pour les mineurs et d'une pièce d'identité téléchargeables sur le site d'inscription. **Le 5km est cette année, la course support des championnats de Bretagne toutes catégories.**

Les concurrents ne devront s'engager que sur une seule de ces 2 épreuves.

Pour les triathlètes, les non-licenciés FFN et les licenciés « FRANCE NATATION », le port d'une combinaison thermique est autorisé quelle que soit la température de l'eau. Pour ces concurrents, le port de la combinaison néoprène restera toutefois interdite si température de l'eau est égale ou supérieure à 24°. Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés, Pince-nez et bouchons d'oreilles sont autorisés.

Le juge-arbitre en chef autorisera le port d'une bouée rescue-tube pour les nageurs qui en feront la demande. En cas d'utilisation (gonflement), le nageur ne sera pas classé.

Pour les licenciés FFN, le port d'une combinaison thermique est autorisé aux conditions suivantes :

- Température de l'eau entre 14 et 17,9 degrés Celsius : combinaison thermique obligatoire + bonnets.
- Température de l'eau entre 18 et 19.9 degrés Celsius : Combinaison thermique autorisée.
- Température égale ou supérieure à 20 degrés Celsius : port de la combinaison thermique interdite.

Quelle que soit la température de l'eau et les équipements utilisés, il ne sera établi qu'un seul classement global donnant des points pour le classement de la coupe de Bretagne. (Classement masculin et classement féminin) selon les barèmes indiqués dans le règlement de la Coupe de Bretagne en eu libre.

Pour l'ensemble des nageurs, le port des bonnets numérotés fournis par l'organisateur est obligatoire.

Par dérogation à l'article OW 6.16 du règlement FINA, pour le 5 km le délai de fin de course est fixé à 2 h 00

Le parcours est constitué d'un circuit de 1666 mètres à parcourir 3 fois.

Le temps limite à l'issue du 1^{er} tour est de : 40 mns

Le temps limite à l'issue du 2^{er} tour est de : 1 h 20 mns

Au-delà de ces limites les nageurs seront arrêtés et devront quitter la course.

Par dérogation à l'article OW 6.16 du règlement FINA, pour le 2 km le délai de fin de course est fixé à 1 heure.

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours au-delà de 2 h sur 5 km et au-delà de 1h sur le 2 km seront ramenés à terre et ne seront pas classés. **Ces délais pourront être écourtés, en fonction des heures d'autorisation d'utilisation du plan d'eau émanant des autorités compétentes.**

Hormis les dérogations indiquées ci-avant, les règlements FINA et FFN sont applicables,

Engagements :

- 5 km : l'engagement est de 20 € pour les licenciés dans un club FFN et de 35euros pour la première inscription des non-licenciés dans un club FFN comprenant le coût de la licence y compris l'assurance pour les non-licenciés dans un club FFN
- 2 km : l'engagement est de 15 € pour les licenciés dans un club FFN et de 30 € pour la première inscription des non-licenciés dans un club FFN comprenant le coût de la licence y compris l'assurance pour les non-licenciés dans un club FFN

Les engagements se feront en ligne sur le site FFN pour les nageurs FFN et les non-licenciés FFN, ([GUERLEDAN A LA NAGE à MÛR-DE-BRETAGNE \(22\) » Eau Libre FFN - Inscription en ligne \(ffneaulibre.fr\)](#)) avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.

Pour les licenciés FFTri, FFESSM et non-licenciés, lors de leur 1ère inscription, il leur sera attribué une licence FFN eau libre promotionnelle, avec création d'un identifiant (IUF) . Lors des inscriptions ultérieures, ils pourront s'engager en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant aux licencié FFN.

La licence promotionnelle « eau libre » a une validité de 1 an après sa souscription ; Ainsi les nageurs non licenciés dans un club FFN, s'étant inscrit sur d'autres épreuves antérieures n'auront pas s'acquitter une deuxième fois des 15 € (coût de la licence).

La confirmation des inscriptions, la remise des bonnets, le contrôle des équipements, la vérification des ongles, le marquage se feront à partir de 8h30 pour le 5 km et de 14 h pour le 2 km sur site

HORAIRES : 5 km

8 h 30 : accueil, confirmation inscription, marquage, vérification équipement et ongles
9 h : clôture des inscriptions et émission de la start-list
9 h 20 : réunion technique du jury et mise en place
9 h 45 : briefing des nageurs
9 h 50 : pointage des concurrents
10 h : départ
12 h : fin de la course.

HORAIRES : 2 km

13 h 30 : accueil, confirmation inscription, marquage, vérification équipement et ongles
14 h 30 : clôture des inscriptions et émission de la start-list
14 h 50 : réunion technique du jury et mise en place
14 h 15 : briefing des nageurs
15 h 20 : pointage des concurrents
15 h 30 : départ
16 h 30 : fin de la course.

HORAIRES : Relais 4x500m

13 h 30 : accueil, confirmation inscription, marquage, vérification équipement et ongles
14 h 30 : clôture des inscriptions et émission de la start-list
14 h 50 : réunion technique du jury et mise en place (2km et relais)
16 h 30 : briefing des nageurs
16 h 35 : pointage des concurrents
16 h 45 : départ
17 h 30 : fin de la course.

Pour ce relais, chaque équipe sera composée de 2 nageuses et de 2 nageurs. Les 4 nageurs d'une même équipe devront porter le bonnet de leur club (ou un bonnet identique bien identifiable). Chaque relayeur partira de la plage de départ et réalisera un aller-retour d'une distance totale de 500m puis reviendra sur la plage de départ pour taper dans la main du relayeur suivant. Le dernier relayeur passera sous l'arche d'arrivée.

Le classement des équipes se fera au temps final des 4 relayeurs.

En cas d'inscription sur place, qui devra rester exceptionnelle, le prix de l'engagement sera majoré de 5 €

Lors de l'inscription sur place, les licenciés FFN devront présenter leur licence (licence compétition) . Pour les non licenciés dans un club FFN : les obligations restent identiques à celles des inscriptions en ligne.

Catégories et récompenses :

- 5 km : Médailles aux 3 premiers TC et 3 premières TC, juniors 2 (2008/2007), juniors 1 (2010/2009), Maîtres 1 (nés entre 1999-1980) et Maîtres 2 (nés en 1979 et avant) **Le 5km est cette année, la course support des championnats de Bretagne toutes catégories.**

- 2 km : Médailles aux 3 premiers TC et 3 premières TC, juniors 1 (2010/2009), Benjamins 2 (2011) et Benjamins 1 (2012 et après), Maîtres 1 (nés entre 1999-1980) et Maîtres 2 (nés en 1979 et avant)

- Relais 4x500m Mixte (2hommes et 2 femmes) : Récompenses aux 3 premières équipes mixtes toutes catégories confondues.

ASPECT MEDICAL :

Chaque nageur engagé licencié à la F.F.N. pour la saison 2023/2024 a subi un examen médical : en conséquence il ainsi se déclare apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé. Les nageurs et nageuses non licenciés dans un club FFN ou non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens. Avant, durant, et après la compétition un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

ANNULATION :

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course

par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique.

Droit à l'image :

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation.